





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2024/2025 PROCES VERBAL N°23

Réunion Plénière du 11/03/2025

Siège du DFSM à Yvetot

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Thierry BLONDEL-Serge COLARD- Pascal DELAFOSSE-Alain DELEPINE-

Luc DUVAL-Thomas NIEMIER

Présence de Mrs : Jean LIBERGE , Hakli DAHMANE CTR , Pierre GRANDIN CDT

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

<u>Appel des décisions</u>: Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

<u>Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB</u>

Les procès-verbaux n°19,20,21 et 22 sont adoptés à l'unanimité des membre présents

Courriel : district@dfsm.fff.fr Téléphone : 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot En préambule de la réunion Jean LIBERGE, Hakli DAHMANE, Pierre GRANDIN et les membres de la commission ont procédé à l'organisation de la finale départementale de la coupe U13 Festifoot Pitch qui aura lieu le samedi 5 avril sur les installations du GRAND QUEVILLY FC

COUPE DFSM U18 Tour 2

La commission homologue les rencontres disputées le 01 Mars 2025 sur le score acquis sur le terrain

Match n° 30096559 : AJ CAULLE BOSC HARD 21 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 21 La commission inflige à AJ CAULLE BOSC HARD une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

COUPE DFSM U18 Tour 3

La commission homologue les rencontres disputées le 01 Mars 2025 sur le score acquis sur le terrain A l'exception de la rencontre : AL DEVILLE MAROMME 22 / MONT ST AIGNAN 21

Match n° 53224985 : CS GRAVENCHON 21 / CMS OISSEL 22

La commission inflige au CS GRAVENCHON une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n° 53224989 : AL DEVILLE MAROMME 22 / MONT SAINT AIGNAN 21

Réserves déposées par MONT SAINT AIGNAN FC dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Rencontres repositionnées au 05 AVRIL 2025

Match n° 53224980 : FC OFFRANVILLAIS 22 / AS FAUVILLAISE 21

Match n° 53224994: USF FECAMP 21 / US ST THOMAS 21

Match n° 53224996 : US LONDINIERES 21 / AJ CAULLE BOSC LE HARD 21 Match n° 53224997 : OLYMPIA CAUX FOOTBALL 21 / US LILLEBONNAISE 21

Match n° 53224983 : CANY FC 21 / ES TOURVILLAISE 21

Rencontres repositionnées au 12 AVRIL 2025

En raison de l'accession de l'O PAVILLAIS 21 en régionale 2 poule D pour la seconde phase et la programmation du match O PAVILLAIS 21 / FC VAL DE RUEIL 21 le 02 mars 2025.

La rencontre n° 53224984 : CANTELEU FC 21 / O PAVILLAIS 21 est reportée au 12 Avril 2025

<u>COUPE DFSM U18</u> Equipes Qualifiées pour les 1/8 ^{èmes} de Finale

AL DEVILLE MAROMME 22 ou MONT SAINT AIGNAN 21 PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 21 STADE DE SOTTEVILLE CC 21 ST AUBIN FC 21

> Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 21
SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 21
CAUX FC 21
ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22
FC ROLLEVILLAIS 21
FC OFFRANVILLAIS 22 ou AS FAUVILLAISE 21
USF FECAMP 21 ou US ST THOMAS 21
US LONDINIERES 21 ou AJ CAULLE BOSC LE HARD 21
US LILLEBONNAISE 21 ou OLYMPIA CAUX FOOTBALL 21
CANY FC 21 ou ES TOURVILLAISE 21
CANTELEU FC 21 ou O PAVILLAIS 21
CMS OISSEL 22

COUPE DFSM U18 Tirage des 1/8 émes de Finale

Rencontres du samedi 05 Avril 2025

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain les rencontres seront inversées

CMS OISSEL 22 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22 SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 21 / ST AUBIN FC 21

Rencontres reportées au samedi 19 Avril 2025

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain les rencontres seront inversées STADE DE SOTTEVILLE CC 21 / CANTELEU FC 21 ou O PAVILLAIS 21 USF FECAMP 21 ou US ST THOMAS 21 / FC ROLLEVILLAIS 21 CANY FC 21 ou ES TOURVILLAISE 21 / CAUX FC 21

AL DEVILLE MAROMME 22 / FC OFFRANVILLAIS 22 ou AS FAUVILLAISE 21 / AL DEVILLE MAROMME 22 Ou MONT ST AIGNAN FC 21/FC OFFRANVILLAIS 22 ou MONT ST AIGNAN FC 21 / AS FAUVILLAISE 21

PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC 21 / US LONDINIERES 21 ou AJ CAULLE BOSC LE HARD 21 / PLATEAU QUINCAMPOIX FC 21

FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 21 / OLYMPIA CAUX FOOTBALL 21 OU US LILLEBONNAISE 21 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 21

Courriel : district@dfsm.fff.fr Téléphone : 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE DFSM U15 Tour 3

La commission homologue les rencontres jouées le 01 Mars 2025 sur le score acquis sur le terrain A l'exception de la rencontre AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 / ISNEAUVILLE FC 1

Match n° 53224467: AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 / ISNEAUVILLE FC 1

Réserves déposées par ISNEAUVILLE FC , dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

En raison de l'accession de l'AS FAUVILLAISE 1 en régionale 2 poule C pour la seconde phase et la programmation du match AS FAUVILLAISE 1 / FC OFFRANVILLAIS 1 le 02 mars 2025.

La rencontre de coupe U15 match n° 53224479 : US NORMANDE 76 1 / AS FAUVILLAISE 1 est reportée au **01** mai **2025.**

En raison de l'accession du CMS OISSEL 1 en régionale 2 poule C pour la seconde phase et la programmation du match US GASNY 1 / CMS OISSEL 1 le 02 mars 2025.

La rencontre de coupe U15 n° 53224460 : CMS OISSEL 1 / GCO BIHORELLAIS 1 est reportée au 12 avril 2025.

Match n° 53224472 : US LUNERAYSIENNE 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1

Forfait déclaré de VATTEVILLE BROTONNE 1 par mail du 28 février 2025 à 11h22

La Commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à VATTEVILLE BROTONNE 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire

Bénéficier l' US LUNERAYSIENNE sur le score de 3 buts à 0.

Déclare l'US LUNERAYSIENNE 1 qualifiée pour le prochain tour.

La commission inflige à VATTEVILLE BROTONNE une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 53224476: AS LE TREPORTAISE 1 / ENT SOMMERY-LA VARENNE 1

Forfait déclaré de l'AS TREPORTAISE 1 par mail (le club ayant retiré son équipe pour la deuxième phase du championnat dans les délais règlementaires).

La commission donne match perdu par forfait déclaré à l'AS TREPORTAISE 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ENT SOMMERY-LA VARENNE 1 sur le score de 3 buts à 0.

Déclare l'équipe ENT SOMMERY-LA VARENNE 1 qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 53224462: ROUEN SAPINS FC 2 / GRAND QUEVILLY FC 1

La commission inflige à ROUEN SAPINS FC une amende de 40€ pour non-utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 53224471 : FC OFFRANVILLAIS 2 / E VIENNE SAANE LONG 1

La commission inflige au FC OFFRANVILLAIS une amende de 40€ pour non-utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match n° 53224478 : FC BARENTINOIS 1 / YERVILLE FC 1

La commission inflige au FC BARENTINOIS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n° 53224481: O PAVILLAIS 2 / ASGC 1

La commission inflige à l'O PAVILLAIS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n° 53224643 :ENT RAC/MJC/ARF 1 / GROUPEMENT EFECOCCSP 1

La commission inflige à l'ENT RAC/MJC/ARF 1 une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

COUPE DFSM U15

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Equipes qualifiées pour les 1/16 émes de finale

FUSC BOISGUILLAUME 2

CMS OISSEL 1 ou GCO BIHORELLLAIS 1

SMFCHM 1

GRAND QUEVILLY FC 1

AL DEVILLE MAROMME 1

STADE DE SOTTEVILLE CC 2

GRPT EFECOCSP 1

US DE GRAMMONT 1

AMS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 OU ISNEAUVILLE FC 1

US MESNIL ESNARD FRA 1

SC PETIT COURONNE 1

NEUVILLE AC 1

FC OFFRANVILLAIS 2

US LUNERAYSIENNE 1

US DOUDEVILLAISE 1

GRPT FALAISES DU TALOU 1

GRPT US CRIEL EU FC 1

ENT SOMMERY -VARENNE 1

AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1

YERVILLE FC 1

US NORMANDE 76 1 ou AS FAUVILLAISE 1

US LILLEBONNAISE 1

O PAVILLAIS 2

USF FECAMP 1

OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1

ES DU MONT GAILLARD 2

SC FRILEUSE 1

CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 1

US DE BOLBEC 1

AS DE MONTIVILLIERS 1

LE HAVRE FC 2012 1

LE HAVRE AC 2

COUPE DFSM U15 Tirage des 1/16 émes de finale

Rencontres du samedi 05 Avril 2025

En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain les matchs seront inversés

GRPT EFCOCSP 1 / FUSC BOISGUILLAUME 2
AS MADRILLET CHATEAU BLC 2 ou ISNEAUVILLE FC 1 / SMFCHM 1
GRAND QUEVILLY FC 1 / US MESNIL ESNARD FRA 1
STADE de SOTTEVILLE CC 2 / US de GRAMMONT 1
AL DEVILLE MAROMME 1 / NEUVILLE AC 1
US LUNERAYSIENNE 1 / GRPT US CRIEL EU FC 1

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot US DOUDEVILLAISE 1 / GRPT FALAISES du TALOU 1
YERVILLE FC 1 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1
ENT SOMMERY VARENNE 1 / O PAVILLAIS 2
LE HAVRE AC 2 / US LILLEBONNAISE 1
CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE 1 / US de BOLBEC 1
LE HAVRE FC 2012 1 / ES du MONT GAILLARD 2
OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 1 / USF FECAMP 1
AS de MONTIVILLIERS 1 / SC FRILEUSE 1

Rencontre du samedi 19 avril 2025 En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain les matchs seront inversés

CMS OISSEL 1 ou GCO BIHORELLAIS 1 / SC PETIT COURONNE 1

Rencontre du samedi 08 mai 2025 En cas d'impossibilité de recevoir ou de fermeture de terrain les matchs seront inversés

FC OFFRANVILLAIS 2 / US NORMANDE 76 1 ou AS FAUVILLAISE 1

COUPE DFSM U13 Tour 2

Plateau 21 Recevant GRAND QUEVILLY FC:

La commission inflige au GRAND QUEVILLY FC une amende de 20€ pour envoi hors délai de la feuille de plateau

Plateau 27 Recevant O.DARNETAL:

La commission inflige à l'O.DARNETAL une amende de 20€ pour envoi hors délai de la feuille de plateau

Des réserves ont été déposées sur les plateau 15,22 et 24 les dossiers ont été transmis aux commissions concernées , nous procéderons au tirage du tour suivant dès que possible.

Le Président Denis OLIVIER

Le Secrétaire Serge COLARD

Denis OLIVIER

Courriel : district@dfsm.fff.fr Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot